



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1738

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 6 novembre 2023, le règlement numéro 1738, modifié à la séance du 4 décembre 2023 par la résolution numéro 23-605, intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 025 000 \$ pour effectuer des travaux d'extension, de réfection, d'entretien, d'amélioration et de protection sur les réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 janvier 2024 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 24 janvier 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville